

CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, les onze mars à 20h30, le Conseil Municipal de Launac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas ALARCON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 4 mars 2026.

PRESENTS : Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Alain BUSQUE, Véronique FARGUES, Jean-Paul FERRAND, Alain GAUDON, Céline GUELFY, Christelle GUYON, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Arielle PILON, Géraldine ZUCHETTO.

ABSENTS EXCUSES : Olivier CROT, Mélanie GALY,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arielle PILON

Monsieur le Maire demande l'approbation des comptes rendus des 24 et 26 février 2026.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation à l'unanimité des présents à ces 2 séances.

2026-05-01 Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, soit au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire présente le compte financier unique 2025 de la commune :

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 928 637.57 € et les recettes à 2 124 025.97 €.

Le report en section de fonctionnement de l'exercice 2024 d'un montant de 750 934.44 € cumulé avec l'excédent de l'exercice 2025 (195 388.40 €) génère un excédent de fonctionnement cumulé de 946 322.84 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 298 781.77 € et les recettes à 2 091 110.36 €. L'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2024 (- 317 823.36 €), génère un excédent d'investissement de 1 474 505.23 €.

Le résultat du compte financier unique de la commune s'élève ainsi à 1 530 821.92 euros.

Monsieur le Maire cède la présidence de la réunion à Madame Christine LOUBAT, 1^{ère} Adjointe et sort afin de laisser l'Assemblée délibérer.

Le Conseil Municipal approuve, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Compte Financier Unique 2025 de la commune.

Il est demandé à Monsieur le Maire de revenir et de reprendre la présidence de la réunion.

Christine Loubat présente le Compte Financier Unique. Elle détaille les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement par chapitre et présente le résultat de fonctionnement pour 2025.

Elle présente ensuite les dépenses et les recettes de la section d'investissement par chapitre et détaille les dépenses inscrites en reste à réaliser.

Christine Loubat énonce le résultat global des 2 sections fonctionnement et investissement.

2026-05-02 Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2025

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement	946 322.84 €
- un déficit de fonctionnement de	0.00 €

Décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 voix par abstention d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 195 388.40 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 750 934.44 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **946 322.84 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

1 474 505.23 €

Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

56 316.99 €

Besoin de financement F

=D+E **0.00 €**

AFFECTATION = C

=G+H **946 322.84 €**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

946 322.84 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

Christine Loubat présente le sujet et détaille les résultats de l'année 2025.

Elle rappelle que lors de la séance du vote du budget primitif du 26.02.2026 il a été décidé d'une reprise anticipée de ces résultats et qu'il convient juste de les valider définitivement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

	Nomenclature		Objet de la délibération
	N°	Thème	
2026-05-01	7	1	Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2025
2026-05-02	7	1	Vote du Budget Primitif 2026

Le Maire
Nicolas ALARCON

La secrétaire
Arielle PILON